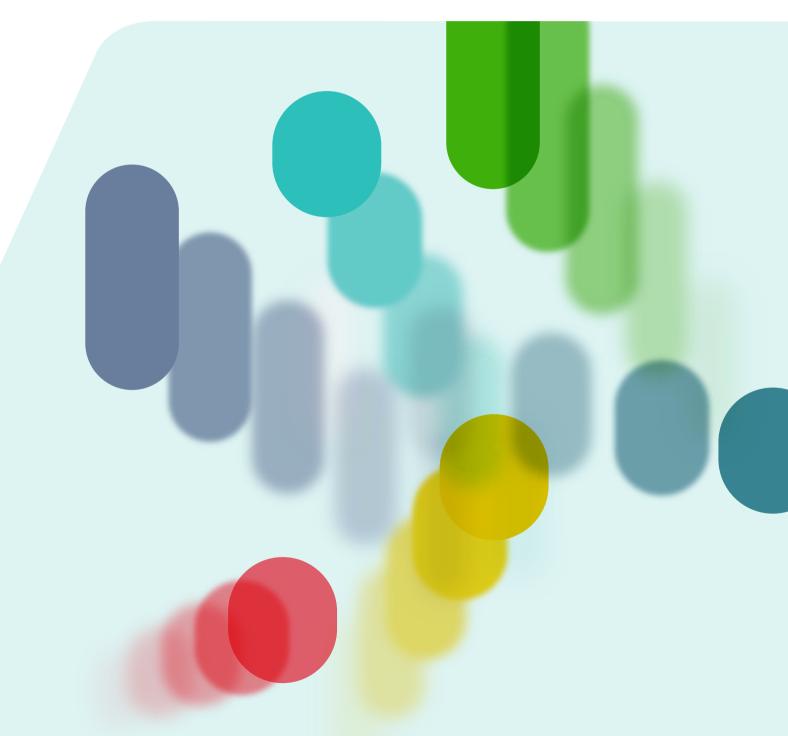


CARTOGRAPHIE PROSPECTIVE 2024

de l'assurance



La profession de l'assurance et de la réassurance publie sa 7^e Cartographie des risques

La Cartographie prospective 2024 de la profession de l'assurance et de la réassurance a été élaborée par la commission Analyse des risques de France Assureurs en interrogeant, fin 2023, les dirigeants de la profession. Pour chacun des risques identifiés, répartis en six catégories (économique, environnemental, social et

sociétal, technologique, politique et règlementaire), ils ont donné leur appréciation de l'impact direct sur l'entreprise d'assurance ou de réassurance en termes de fréquence et de sévérité potentielle à cinq ans. Ils ont également signalé les principaux défis de la profession.

À un horizon de cinq ans, cyberattaques, dérèglement climatique et environnement économique sont les principales menaces

Si le trio de tête demeure inchangé par rapport aux éditions précédentes, la hiérarchie entre ces trois risques s'estompe sensiblement.

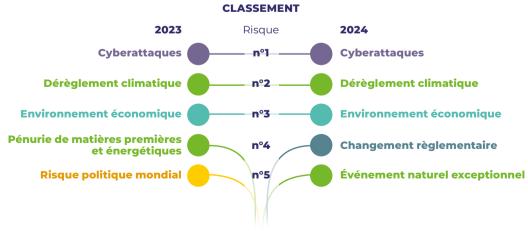
Le risque de **cyberattaques** (4,0;4,2)¹ se maintient, de peu, en tête du classement des risques pour les entreprises d'assurance et de réassurance. Ce risque occupe cette position depuis la toute première édition de la cartographie. Son score évolue peu. Les entreprises poursuivent la mise en application de mesures et protocoles de sécurité, mais la sévérité des attaques pourrait s'accroître du fait du contexte géopolitique et de l'émergence de nouvelles techniques liées à l'intelligence artificielle.

Le **risque de dérèglement climatique** (4,0; 4,1) s'accentue nettement, aussi bien en fréquence qu'en sévérité. Bien qu'épargnée au premier semestre, l'année 2023 a été de nouveau frappée au second semestre par une sinistralité inédite avec des épisodes orageux sévères et des inondations d'une ampleur inédite dans le Nord et le Pas-de-Calais. Ailleurs dans le monde, la sinistralité est particulièrement élevée avec un coût économique

estimé à 260 milliards de dollars et un coût assurantiel qui franchit le seuil de 100 milliards de dollars pour la quatrième année consécutive². Il est à noter que la sinistralité des épisodes orageux sévères de 60 milliards de dollars est deux fois supérieure à sa moyenne des dix dernières années. Au-delà de la sinistralité de l'année 2023, le dérèglement climatique aura des effets néfastes à moyen et long terme et se traduira par un accroissement de la fréquence et de la sévérité des événements climatiques.

L'environnement économique (3,9; 3,9) complète le podium des risques. Il progresse fortement en fréquence et en sévérité dans un contexte d'inflation élevée, de resserrement de la politique monétaire et de baisse de la demande. Le net ralentissement de l'activité fait craindre une entrée en récession dans plusieurs économies avancées au tournant des années 2023 – 2024.

Depuis la première édition, jamais les trois premiers risques qui composent le podium n'ont atteint un niveau aussi élevé et n'ont été aussi proches dans le classement.



¹ Le score (fréquence; sévérité) a un minimum de (0; 0) et un maximum de (5; 5)

 $^{^2 \}text{Swiss Re Institute}, \underline{\text{sInsured losses from severe thunderstorms reach new all-time high of USD 60 billion in 2023.}}, \text{Swiss Re Institute estimates}, 7 \text{ décembre 2023.}$

O1 LES RISQUES ÉMERGENTS

conséquences climatiques ou économiques) ou nationale (désertification des espaces ruraux au profit des centres urbains).

- → Cette crise peut avoir des conséquences sanitaires, sociales (difficultés d'intégration, de logement) et économiques (disparition de pôles d'activité, dépendance accrue des ménages ruraux à la voiture).
- Risque lié à la conduite des affaires: risque encouru par les clients (consommateurs, professionnels, entreprises...), les institutions financières ou, de façon plus globale, par les marchés, du fait des comportements inappropriés d'un ou plusieurs acteurs des secteurs de la banque ou de l'assurance, qu'il s'agisse d'une institution financière ou de son personnel⁴.
- → Le risque lié à la conduite des affaires peut générer d'importants préjudices pour le consommateur et par conséquent détériorer la confiance des consommateurs et la réputation des professionnels. Les pouvoirs publics pourraient alors être amenés à règlementer et/ou légiférer.
- **Risques RH:** accroissement des risques liés à la gestion des ressources humaines du fait de pénuries ou d'inadéquation de compétences, d'évolutions des moteurs motivationnels des salariés et d'une dégradation de la relation employeur-employé.
- → Cela accroît la difficulté à trouver les compétences adéquates, à fidéliser les salariés et dégrade la qualité de service ainsi que la continuité de l'activité.

RISQUES TECHNOLOGIQUES

- Intelligence artificielle: les avancées de l'IA et la diffusion rapide des outils l'utilisant permet de gagner en productivité. Cela peut cependant s'accompagner de risques pour l'économie et la société (cybercriminalité, enjeux éthiques, bouleversement du marché du travail).
- → Les conséquences pour les assureurs seraient

indirectes mais potentiellement sévères, du simple dommage de matériels à la perte d'exploitation, voire dans des cas extrêmes à la mise à l'arrêt de certaines activités économiques.

- **Cyberattaques:** aggravation des cyberattaques, en particulier majeures, en nombre et en exposition, apparition de nouvelles formes et techniques, accroissement de la vulnérabilité (atteinte aux infrastructures majeures, voitures autonomes, *pacemakers*, objets connectés).
- → Les conséquences sont d'ordre économique (au niveau de l'individu, de la société comme du pays) et géopolitique. Elles favorisent par ailleurs l'émergence de nouvelles formes de crimes organisés.
- **Disruption du secteur de l'assurance:** provoquée par l'arrivée de nouveaux acteurs, parfois non soumis à la règlementation (GAFAM et insurtechs), et de nouveaux modes de consommation à la suite de progrès issus de l'intelligence artificielle.
- → Elle a pour conséquences des pertes de parts de marché, voire des faillites pour les assureurs traditionnels.
- Qualité des données et algorithmes: la profusion de données accroît le risque relatif à leur utilisation (fiabilité, lisibilité, pérennité et contrôle) notamment en rendant nécessaire le recours aux modèles et algorithmes de décisions (effet « boîte noire »). La numérisation des entreprises et un recours accru à l'intelligence artificielle (IA) concourent à augmenter ces risques.
- → Les risques peuvent alors être réputationnels, en cas de décision contraire à l'éthique, ou opérationnels en cas d'inadéquation de l'algorithme à une situation nouvelle ou en cas d'erreur de développement.
- Vulnérabilité des infrastructures stratégiques: des dysfonctionnements internes peuvent provoquer des accidents sur des infrastructures industrielles ou de réseaux. Ce risque est accentué par le vieillissement des infrastructures et l'insuffisance des contrôles sur les sites à risque (manque de moyens, sous-traitance...).
- → Les coûts seraient humains (pertes humaines, impact sur la santé), mais également économiques et environnementaux.

Linternational Association of Insurance Supervisors (IAIS) donne la définition suivante: "Conduct of business risk can be described as the risk to customers, insurers, the insurance sector or the insurance market that arises from insurers and/or intermediaries conducting their business in a way that does not ensure fair treatment of customers," dans son rapport issues paper on conduct of business risk and its management, bublie en novembre 2015. Cf. Revue ACPS, n°26, insuier-févire 2016, p.15.



- **Risque politique français:** résurgence de conflits intérieurs, d'indépendantismes, perte de confiance vis-à-vis du gouvernement, montée des populismes, polarisation de la société et blocage politique.
- **Risque politique européen:** la montée des populismes dans les pays européens favoriserait la remise en question de la légitimité des instances européennes, la menace de sortie de la zone euro, voire l'éclatement de l'Union européenne.
- Risque politique mondial: incapacité des instances internationales à résoudre les problèmes économiques, climatiques ou géopolitiques régionaux ou entre superpuissances, montée du protectionnisme et recul du multilatéralisme, guerres commerciales, cyber ou physiques, reconfiguration des puissances mondiales et des sphères d'influence.
- → Les risques politiques français, européens et mondiaux pourraient avoir un impact sur la règlementation du secteur (pour les deux premiers risques), sur l'activité à l'international (pour les deux derniers risques) et sur les actifs (valorisation, impact sur les marchés financiers et les matières premières). Ils peuvent également se traduire par des mouvements de population et des perturbations des flux commerciaux.
- **Risque de terrorisme:** le risque d'attaques terroristes s'accroît avec l'apparition de nouvelles formes d'actions et de nouvelles cibles .
- → L'impact peut être important sur la fréquence des sinistres.



- Risque de non-conformité et de sanctions: augmentation de la complexité des règlementations et du niveau des sanctions. L'évolution des systèmes d'information contribue également au risque de perte de maîtrise des données, notamment personnelles.
- → L'impact est important sur les coûts de fonctionnement (sanctions ou mise en conformité).
- Changement règlementaire: risque d'avalanche règlementaire avec notamment un risque de surtransposition des directives européennes et des changements potentiellement rétroactifs. Certaines évolutions pourraient entraîner des conséquences opérationnelles, comptables ou prudentielles.
- → Il en résulte une instabilité de la règlementation. Les conséquences peuvent toucher les entreprises en termes de coûts avec en particulier l'affectation de ressources humaines à des tâches auxiliaires. De nouvelles règlementations pourraient pénaliser le business model avec un risque de mise à l'arrêt de l'activité. Des évolutions des normes comptables ou du référentiel prudentiel pourraient conduire à une illisibilité du bilan et accroître le risque financier.

Tous ces risques sont susceptibles d'avoir un impact sur la souscription de contrats d'assurance, la sinistralité, les fonds propres ou le ratio de solvabilité des entreprises d'assurance.

Le CRO forum donne la définition suivante d'"Evolving terrorism": «The risk of terrorism has been constantly evolving over the last two decades. Due to its changing nature, the assessment of this risk is made difficult and above all subjective: it is impossible to learn and infer from the past in order to model the future in the same way as we do with Nat Cat perils for instance. This makes any probabilistic modelling on this risk difficult and this is why assessing the plausibility of a specific type of terrorist attack in the future largely relies on expert judgment. Potential threats are NBCR terrorist attacks (Nuclear, Biological, Chemical, Radiological) and other non-conventional terrorist attacks on computer systems and industrial installations (Cyber terrorism, Electro-Magnetic Pulse (EMP))».

ÉVOLUTIONS DE LA LISTE DES RISQUES RETENUS

Note de lecture: le schéma ci-dessous permet d'identifier les évolutions par rapport à la précédente édition de la Cartographie.

- · <u>Les risques soulignés</u> correspondent aux nouveaux risques. · [<u>Les risques fusionnés</u>] sont indiqués entre crochets.
- Les risques en italique indiquent une évolution dans la définition du risque

ÉCONOMIOUE

Équilibres démographiques

Risque de transition

ENVIRONNEMENTAL

Environnement et biodiversité

Dérèglement

Risque pandémique

Événement naturel

Pénurie de matières premières et énergétiques

POLITIOUE

SOCIAL ET SOCIÉTAL

Inégalités et tensions sociales Dégradation de la santé mentale Crise migratoire Risque lié à la conduite des affaires Risques RH

TECHNOLOGIQUE

Intelligence artificielle

Cyberattaques

Disruption du secteur de l'assurance

Qualité des données et des algorithmes [qualité des données maîtrise des algorithmes]

> Vulnérabilité des infrastructures stratégiques

RÈGLEMENTAIRE

Risque de non-conformité et sanctions

Changement règlementaire

Des 25 risques de l'édition précédente, tous ont été conservés et un risque a été ajouté (l'Intelligence artificielle, cf. supra). La définition de certains risques a également évolué pour davantage de précision.

Risque ajouté

Technologique: Intelligence artificielle

Ce risque concerne les effets de l'intelligence artificielle sur les assurés et l'environnement économique et social. Il se distingue ainsi des autres risques technologiques (cyberattaques et qualité des données et des algorithmes).

Risque fusionné

Technologique: Qualité des données

Ce risque a été fusionné avec deux autres risques. Il comporte en effet deux aspects distincts: un premier lié à la règlementation RGPD avec un risque de nonconformité et un second qui se rapproche du risque opérationnel lié aux algorithmes

	CLASSEMENT DES RISQUES À 5 ANS		ÉVOLUTION	
RANG	RISQUES	SCORE	RANG	SCORE
1	Cyberattaques	(4,0; 4,2)	(O)	(-0,1; +0,2)
2	Dérèglement climatique	(4,0;4,1)	(O)	(+0,3; +0,3)
3	Environnement économique	(3,9; 3,9)	(O)	(+0,2; +0,4)
4	Changement règlementaire	(3,6; 3,0)	(+5)	(+0,7; -0,1)
5	Événement naturel exceptionnel	(2,1; 4,3)	(+1)	(-1,6; +1,8)
6	Risque politique mondial	(3,2;3,2)	(-1)	(-0,2; +0,1)
7	Risque de transition	(2,8;3,5)	(+4)	(-0,3; +0,8)
8	Risque de terrorisme	(3,4; 2,9)	(+9)	(+0,7; +0,3)
9	Pénurie de matières premières et énergétiques	(2,9;3,2)	(-5)	(-0,4; +0,0)
10	Environnement et biodiversité	(3,1; 3,0)	(-3)	(+0,1; -0,1)
11	Risque de non-conformité et de sanctions	(3,2; 2,9)	(-1)	(+0,3;0,0)
12	Risque systémique	(2,6; 3,4)	(-4)	(-1,0;+0,9)
13	Risque pandémique	(2,4; 3,5)	(+3)	(-0,5; +1,1)
14	Inégalités et tensions sociales	(2,9; 2,8)	(O)	(+0,2;0,0)
15	Risque politique français	(2,9; 2,8)	(+3)	(+0,4; +0,4)
16	Intelligence artificielle	(2,8;2,9)		nouveau
17	Risque politique européen	(2,7; 2,9)	(-5)	(-0,4; +0,3)
18	Qualité des données et des algorithmes	(2,8; 2,7)	(-3)	(+0,1; +0,0)
19	Vulnérabilité des infrastructures stratégiques	(2,3; 2,9)	(-6)	(-0,8;+0,5)
20	Crise migratoire	(2,9; 2,3)	(-1)	(+0,6; -0,2)
21	Risques RH	(2,7; 2,5)	(-1)	(+0,3; +0,1)
22	Disruption du secteur de l'assurance	(2,1; 2,8)	(-1)	(-0,4; +0,6)
23	Dégradation de la santé mentale	(2,5; 2,4)	(+2)	(+0,4; +0,2)
24	Risque lié à la conduite des affaires	(2,1; 2,4)	(-1)	(-0,2; +0,2)
25	Équilibres démographiques	(2,0; 2,4)	(-3)	(-0,4; +0,2)

Note de lecture: Le risque de cyberattaques majeures est le premier risque à cinq ans selon les dirigeants interrogés. Le score (4,0; 4,2) en termes de probabilité d'occurrence et d'impact potentiel respectivement est le plus élevé.

Note: Les scores de probabilité et d'impact sont additionnés pour déterminer le classement des risques.

→ Pour la 7^e année consécutive, les cyberattaques demeurent en 1^{re} position du classement...

Les cyberattaques restent le principal risque avec un score moyen de 4,16, en légère hausse sur un an (+0,1 point comme résultante de +0,2 point en sévérité et -0,1 point en fréquence). Il est le premier risque en fréquence (4,0) et le deuxième en sévérité (4,2, cf. tableau 1). C'est également le risque le plus cité comme étant un risque à court terme (86%, cf. figure 2). La menace cyber est restée à un niveau très élevé tout au long de l'année 2023, avec une progression de la variété et de la quantité d'attaques⁷. Une forte augmentation des incidents impliquant des

rançongiciels (un tiers des incidents) a été en particulier reportée en début d'année dans l'Union européenne. Le secteur public demeure la principale cible de ces attaques. En France⁸, les attaques contre les collectivités locales ont principalement des objectifs lucratifs, les auteurs profitant de systèmes d'information peu ou mal sécurisés. L'existence d'interconnexions ou de regroupements de systèmes d'information conduit par ailleurs à accroître les risques. Les collectivités font également l'objet d'attaques dans un objectif de déstabilisation.

⁶ Le score (fréquence; sévérité) a un minimum de (0; 0) et un maximum de (5; 5). Le score moyen correspond à la moyenne entre le score de fréquence et de sévérité.

Furopean Union Agency for Cybersecurity (ENISA), <u>ENISA Threat Landscape 2023</u>, 19 octobre 2023.

⁸ Anssi, <u>Synthèse de la menace ciblant les collectivités territoriales</u>, 23 octobre 2023.